

Formation franco-allemande pour enseignantes et enseignants,
animateurs et animatrices

**« L'histoire et la mémoire dans les rencontres
internationales de jeunes »**

Berlin, du 26 au 29 septembre 2017

Dans le cadre du centenaire 14-18, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) propose cette année une nouvelle formation franco-allemande sur le thème de « L'histoire et la mémoire dans les rencontres internationales de jeunes » en coopération avec Ludovic Fresse de l'association Rue de la Mémoire et Hannah Röttele de l'université de Göttingen.

Cette formation binationale s'adresse aux multiplicatrices et multiplicateurs de France et d'Allemagne qui souhaitent à l'avenir traiter d'aspects historiques et mémoriels dans leurs projets, que ce soit dans le contexte de l'éducation formelle (enseignant-e-s) ou non-formelle (animateurs/-trices, formateurs/-trices). L'histoire et la mémoire pouvant faire l'objet d'une seule unité de programme, ou être les thèmes principaux de l'échange/de la rencontre.

Cette formation aura lieu **du mardi 26 septembre au vendredi 29 septembre 2017 à Berlin**, métropole profondément marquée par l'Histoire et caractérisée par une importante diversité culturelle. Le programme devant intégrer le contexte local (activité de décryptage, visite de musée par ex.), le choix a été fait de proposer comme fil conducteur l'histoire des migrations.

L'objectif étant de découvrir des outils méthodologiques utilisables dans les contextes historiques les plus divers (du centenaire de la Première Guerre mondiale à l'anniversaire de la Chute du Mur), cette problématique permet de garantir la cohérence du programme tout en offrant une approche transversale : l'histoire des migrations peut en effet couvrir un champ qui va de l'exil des Huguenots français au XVI^e siècle jusqu'aux migrations de travail en RFA et en RDA à partir des années 1960, en passant par le destin des Juifs d'Europe centrale pendant la période national-socialiste.

Les personnes inscrites auront la possibilité :

- de découvrir des méthodes proposant une approche de l'histoire adaptée aux rencontres de jeunes franco-allemandes, dans une perspective d'apprentissage interculturel et d'éducation à la paix,
- d'expérimenter ces outils et échanger entre pairs à leur sujet,
- de partager des expériences professionnelles relatives aux thèmes de l'histoire et de la mémoire dans un contexte pédagogique franco-allemand et discuter, le cas échéant, des questions ainsi identifiées,
- de participer à une bourse aux idées/aux projets.

En adéquation avec la démarche préconisée par l'OFAJ et développée dans le vademecum « *L'histoire et la mémoire dans les rencontres internationales de jeunes* », l'accent sera mis sur le multiperspectivisme et l'articulation entre mémoire individuelle et mémoire collective.

2 / 2

L'OFAJ prendra en charge les frais de séjour (hébergement en chambre double, pension complète) et les frais pédagogiques durant la formation. Les frais de voyage seront remboursés sur la base du double taux de la grille forfaitaire de l'OFAJ (<https://www.ofaj.org/directives>, annexe 12) sur présentation des justificatifs originaux par virement après la formation. Une participation individuelle de **30,- €** est demandée. L'arrivée le 26 septembre est prévue dans l'après-midi, le départ s'effectuera le 29 septembre également dans l'après-midi. **Il est obligatoire de participer à la totalité de la formation.**

Comme nous ne disposons que de 10 places du côté français et 10 places du côté allemand pour cette formation, le profil et la motivation des inscrits ainsi que l'ordre d'arrivée des inscriptions seront pris en considération pour l'envoi des confirmations. Nous vous prions donc d'attendre ce retour avant d'organiser votre voyage.

Les candidatures doivent être envoyées avant le **18 août 2017**. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Sandrine Debrosse-Lucht (debrosse@ofaj.org).

*L'OFAJ est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro **11 75 47227 75** auprès de la DIRECCTE de la région d'Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*